Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212001036-20260905-MA-DEL-2026-057-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/09/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corse-du-Sud

COMMUNE de CUTTOLI-CORTICCHIATO

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : **19**
En exercice : **19**
Qui ont pris part à la délibération : **19**
Dont pouvoirs : **4**

Date de la convocation : **01/09/2026**
Date d'affichage : **11/09/2026**

L'an **deux mil vingt six, le cinq septembre**, à **09h00**, le Conseil Municipal de la commune **de CUTTOLI-CORTICCHIATO, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean BIANCUCCI.**

Étaient présents : M. Jean BIANCUCCI, Mme Marie MORESCHI, M. Sampiero ANDREANI, Mme Marie-Paule CRUCIANI, M. Jérôme PIERLOVISI, M. Jean-Baptiste TORRE, Mme Mathéa BRUNI, M. Pascal TORRE, Mlle Carla-Serena CORTICCHIATO, M. Jean-Baptiste VINCIGUERRA, Mme Lydia ANDARELLI, Mme Sarah SENTENAC, M. Dominique BIANCUCCI, M. Paul CORTICCHIATO, Mme Marie-Françoise TORRE.
Étaient absents excusés : Mme Céline PAOLETTI, M. Mathieu CESARANO, M. Antoine SODINI, M. Julien TAVERA.
Étaient absents non excusés : -
Procurations : Mme Céline PAOLETTI en faveur de M. Dominique BIANCUCCI, M. Mathieu CESARANO en faveur de M. Jérôme PIERLOVISI, M. Antoine SODINI en faveur de M. Paul CORTICCHIATO, M. Julien TAVERA en faveur de Mme Marie-Françoise TORRE.
Secrétaire : Mme Marie-Paule CRUCIANI.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "LA BOITE AU GRAND COEUR" AU TITRE DE L'ANNEE 2026
Délibération n° : MA-DEL-2026-057

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 28 avril 2026 portant adoption du Budget Primitif 2026, prévoyant les crédits nécessaires au versement de subventions aux associations ;

Considérant que l'association « La boite au grand cœur » a adressé sa demande de subvention au titre de l'année 2026 postérieurement au vote du Budget Primitif 2026 ;

Considérant que les crédits nécessaires à l'attribution de cette subvention sont prévus au Budget Primitif 2026 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution de cette subvention ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'ATTRIBUER à l'association « La boite au grand cœur » une subvention d'un montant de 500,00 € au titre de l'année 2026 ;
- DE PRÉCISER que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2026 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention et à signer tout document nécessaire à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de Corse-du-Sud et publication par voie d'affichage le 11/09/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jean BIANCUCCI

